



Direction Générale des Services

Conseil municipal du 26 septembre 2022 DELIBERATION

Rapporteur : Monsieur Le Maire

Secrétaire de séance : Monsieur Saïd SOUITA

Nombre de conseiller-e-s en exercice : 33

Nombre de présent-e-s : 24

Nombre de votant-e-s : 30

Etaient présent-e-s :

M. Bernard UTHURRY, Maire, Président,
Mme Marie-Lyse BISTUÉ, M. Sami BOURI, Mme Brigitte ROSSI, Adjoints,
Mme Anne BARBET, M. Stéphane LARTIGUE, Mme Chantal LECOMTE, M. Philippe GARROTÉ, M. Jean CONTOU CARRERE, Mme Dominique QUEHEILLE, M. Raymond VILLALBA, Mme Flora LAPERNE, M. Frédéric LOUSTAU, Mme Céline BODET, M. Saïd SOUITA, Mme Sabine SALLE, M. Patrick NAVARRO, Mme Marie SAYERSE, M. Iñaki ECHANIZ, Mme Françoise STIOPHANE, M. André LABARTHE, Mme Laurence DUPRIEZ, Mme Carine NAVARRO, M. Daniel LACRAMPE, Conseillers Municipaux.

Etaient représenté-e-s :

- Mme Anne SAOUTER donne pouvoir à M. Sami BOURI
- M. Patrick MAILLET donne pouvoir à Mme Marie-Lyse BISTUÉ
- Mme Emmanuelle GRACIA donne pouvoir à M. Patrick NAVARRO
- M. Nicolas MALEIG donne pouvoir à Mme Brigitte ROSSI
- M. Jean-Paul PORTESSÉNY donne pouvoir à Mme Carine NAVARRO
- M. Clément SERVAT donne pouvoir à M. Daniel LACRAMPE

Etaient absent-e-s :

- M. Jean-Luc MARLE
- Mme Patricia PROHASKA
- Mme Nathalie PASTOR

7 - DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Une délibération du 15 juillet 2020 concerne l'élection des membres de la commission d'appel d'offres après le renouvellement du Conseil municipal.

Suite au décès de Monsieur Jean-Maurice CABANNES qui était délégué titulaire de cette commission, il y a lieu de procéder à son remplacement.

Les dispositions prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L1414-1, L1414-2 et L1411-5 Il ne prévoient pas la problématique du remplacement d'un membre de la commission d'appel d'offres. Aussi, il convient

d'appliquer les dispositions en vigueur au moment de l'élection de ses membres (Règlement intérieur de la commission d'appel d'offres voté le 15 juillet 2020). Ainsi, un membre titulaire de la commission est remplacé par le suppléant inscrit sur la même liste et venant immédiatement après le dernier titulaire élu de ladite liste.

Selon ces dispositions, la commission d'appel d'offres est composée comme suit :

| TITULAIRES | SUPPLEANT.E.S |
|------------------|-------------------|
| Raymond VILLALBA | Anne BARBET |
| Brigitte ROSSI | Stéphane LARTIGUE |
| Sami BOURI | Patrick NAVARRO |
| André LABARTHE | Laurence DUPRIEZ |
| Patrick MAILLET | |

Où cet exposé, le **CONSEIL MUNICIPAL**,

- **PREND ACTE** de la composition de la commission d'appel d'offres.

Ainsi délibéré à OLORON Ste-MARIE, ledit jour 26 septembre 2022.
Suivent les signatures.-

AFFICHE LE 03.10.2022

Le Maire,


Bernard UTHURRY

